



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

COMMISSARIAT DES SERVICES GENERAUX
Réf : 540/92/CSG/02/116/GS/2020

BUJUMBURA, le 25/09/2020

A TOUTE PERSONNE INTERESSEE
à
BUJUMBURA

Objet : Demande de cotations

Messieurs,

L'Office Burundais des Recettes a l'honneur de vous demander de bien vouloir lui donner sous pli fermé, votre offre pour la fourniture des cartouches décrites en annexe à la présente. Les prix seront exprimés Taxe sur Valeur Ajoutée comprise pour les assujettis à la TVA. L'offre comprendra les documents suivants :

- Une copie du Numéro d'identification Fiscale
- Acte d'engagement à souscrire à une garantie technique de type remplacer de 12 mois
- Le délai de validité des offres d'un délai minimal de 30 jours calendaires

NB. Les fournitures doivent être de stock

Les enveloppes fermées doivent parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'OBR, sise Immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage Tél : 22 282146, au plus tard le 28/09/2020 à 9h00.

L'ouverture des offres à laquelle vous pourriez participer est prévue le même jour à 9h30' dans une des salles de l'Immeuble VIRAGO, abritant le siège de l'OBR

Les enveloppes contenant les offres doivent porter la mention suivante :

« OFFRE POUR LA FOURNITURE DES CARTOUCHES », à n'ouvrir qu'en séance publique du 28/09/2020 à 9h30'.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS A L'OBR**

Gérard SABAMAHORO

Annexe

SPECIFICATIONS ET QUANTITE DES FOURNITURES

N°	ARTICLE	QUANTITE	AUTRES PRECISIONS
1	Cartouche 26 A original	38	Lors de la livraison, la vérification de l'originalité des fournitures se fera par tous les moyens jugés nécessaires par l'OBR.
2	Cartouche 05 A original	07	
3	Cartouche 85A/35A	06	
4	Cartouche CF 410 A Noir	05	

- NB. - L'attribution du marché se fera par article
- Lors du paiement, une retenue de 10% du montant sera effectuée pour garantir la Bonne Exécution du marché. Cette Garantie sera restituée à l'Attributaire du marché après l'expiration de la période de Garantie technique
 - L'OBR se réserve le droit de vérifier si les soumissionnaires ne sont pas redevables envers l'Administration fiscale, lors de l'analyse des offres. L'offre d'un soumissionnaire redevable sera écartée.

